

Compte rendu de la réunion du C.E.P. du 22.08.2019 à Louvain

Présents : B. Brasseur, B. Danhieux A. De Brauwer, J.L. Dessart, P. Garcia, T. Mogal, S. Moonen, P. Moons, J. Stryckers.

Excusés : J.F. Hannosset, P. Derkoningen, T. Marique, T. Pierloot.

1. Communication du président

- P. Moons souhaite la bienvenue à J. Stryckers qui assiste, en tant qu'administrateur, à sa première réunion du Comité Exécutif Paritaire de l'U.R.B.H.
- Il veut également remercier officiellement, et au nom de l'U.R.B.H., F. Soetaert pour tous les précieux services rendus depuis de nombreuses années à l'U.R.B.H. et à la V.H.V..
- Le président a pris connaissance avec surprise de la démission de M. Kranzen du poste de coordinateur des sélections nationales. M. Kranzen est remercié pour le travail effectué au niveau de la cellule technique.
- P. Moons constate que par leur participation à l'European Open de Göteborg, les M18 ont acquis de l'expérience et montré le chemin à suivre concernant une formation qualitative qui doit principalement commencer via les clubs.

2. Approbation du PV de la réunion du 24.06.2019

- Point 3. 4) ajouter après « L'avis des joueurs a été sollicité par l'entraîneur national » : « *J.F.Hannosset émet le fait que les réponses soient envoyées à la commission technique afin d'obtenir une totale franchise de tous et non en direct à l'entraîneur* » et : *J.F. Hannosset et T. Mogal insistent pour que des contacts soient clairement établis avec les joueurs et en fonction de ce qu'ils nous répercuteraient, nous pourrions faire la communication.* »
- Point 3. 6) La cellule financière constituée de A. De Brauwer, H. Delmelle, J.F. Hannosset et T. Mogal se réunira prochainement à l'initiative du trésorier U.R.B.H.
- Point 3. 7) suite à la remarque de J.F. Hannosset, modifier comme suit : « les comptes seront vérifiés trimestriellement par P. Chapaux »
- Point 6) les clubs V.H.V. évoluant en BENE-League n'ont pas reçu de copie du document. J.L. Dessart précise qu'une réunion est programmée avec les clubs de BENE-League et qu'ensuite le document sera adressé à tous les clubs évoluant en nationales messieurs.
- Point 8. 4) Concernant l'organisation du gala du meilleur joueur et de la meilleure joueuse de l'année, il a été spécifié dans le PV qu'il serait utile de prévoir une lettre de mission pour E. Dupain.
To do : Marcom
- J.L. Dessart fait remarquer que le C.E.P. a décidé que les administrateurs avaient 15 jours pour réagir après l'envoi du PV de la réunion et que passé ce délai, le PV était approuvé dans sa version initiale. Il souhaite encore que, afin d'éviter tout malentendu, les décisions prises en séance soient répétées dans l'autre langue. Il souhaite également qu'on s'assure de la bonne traduction du P.V. et que les deux versions correspondent.

3. Trésorerie

- Un document a été adressé aux administrateurs par A. De Brauwer le 20.08.19. H. Delmelle a transmis une situation à jour au 22.08.2019.
- Les postes concernant M. Kranzen et G. Petitgirard doivent être adaptés.
- J. Piette est à charge de la V.H.V. à dater du 01.07.2019. L'intéressé est en contact avec 13 sponsors potentiels.
- Les frais d'hébergement des « Red Wolves » à l'Elewijt doivent être repris dans le poste « 4. Sélections » et non au poste « 5. Organisation ».
- Il faut rajouter 33.000 € au poste 641300 en dépenses.
- Au point 703200, la contribution du COIB est de 2.000 € au lieu de 1.500 €.
To do : A. De Brauwer et H. Delmelle
Le budget 2019 est approuvé moyennant les corrections dont question ci-dessus.
- Comme mentionné au point 2., la cellule financière sera convoquée par A. De Brauwer dans les plus brefs délais. J. Vonckx et J. Vandenberg peuvent y être invités.
- Les budgets des sélections nationales sont gérés par J. Vandenberg et J. Vonckx en « *bons pères de famille.* »
- Tenant compte du résultat négatif de 2018, et afin de correspondre à ce qui a été expliqué aux affiliés, la participation financière des + 12 ans (U14 nés en 2006/2007 et après) devra déjà apparaître dans les comptes de 2019 afin de résorber une partie de ce déficit. Le budget 2020 devra aussi tenir compte de cet apport financier extraordinaire.
- Les paiements par les ligues pour la saison 2019/2020 seront effectués pour les 15.11.2019 et 15.11.2020.
- Faisant suite à la proposition de la V.H.V. de couvrir les frais des sélections nationales et des commissions technique et MARCOM, et après discussions, il est décidé que la V.H.V. assumera entre les 01.08.2019 et 31.07.2021 les déficits éventuels en fin d'exercice de l'U.R.B.H., en ce qui concerne les frais inhérents aux sélections nationales. Cela simplifiera les procédures et permettra de continuer à gérer de manière rigoureuse les finances de la fédération. A cet égard un protocole d'accord entre URBH et VHV sera établi.
To do : A. De Brauwer, B. Danhieux, T. Mogal et P. Moons

C'est à l'U.R.B.H. que seront adressées les factures concernant les sélections nationales. P. Garcia et H. Delmelle doivent être en copie de toute commande au nom de l'U.R.B.H.

- Les principes décidés lors de la réunion du 24.06.2019, à savoir la mise sur pied d'une commission financière chargée de s'assurer d'une gestion optimale des moyens de l'U.R.B.H. et d'une fonction d'audit trimestrielle exercée par P. Chapaux restent d'application.
- Le texte rédigé par J.L. Dessart concernant les engagements financiers au nom de l'U.R.B.H. sera envoyé à toutes les personnes concernées. Il faudra en assurer la traduction.
To do : P. Garcia – T. Muylaert – T. Mogal
- Concernant les statuts des arbitres, chaque ligue a pris les dispositions nécessaires pour que le système fonctionne dès le début du championnat. La V.H.V. a mis en place un système de paiement pour les « volontaires ». Ce système pourrait également être utilisé côté L.F.H.
To do : A. De Brauwer et H. Delmelle

4. Secrétariat Général U.R.B.H.

- B. Danhieux communique que T. Muylaert assumera la fonction de S.G. V.H.V. à partir du 01.10.2019. Elle deviendra donc S.G. adjoint de l'U.R.B.H. à cette même date. Elle sera dorénavant invitée à participer aux réunions du C.E.P. Il est convenu que l'intéressée reprendra les fonctions de S.G. de l'U.R.B.H au 01.08.2021.

5. Modalités et description de profil du nouveau président

- Le texte rédigé par P. Moons, avec d'éventuelles modifications, sera rendu public le 15.09 avec appel à candidature pour le 15.10.19 et décision le 15.11.19. Les candidats seront reçus par les membres du bureau (B. Danhieux, J.L. Dessart, P. Garcia et T. Muylaert.)
To do : P. Garcia et T. Muylaert

6. Président d'honneur de l'U.R.B.H.

- Après discussion, le C.E.P. marque son accord pour nommer P. Moons président d'honneur de l'U.R.B.H. Cette proposition a été faite tenant compte du fait que P. Moons par ses bonnes relations a su obtenir différents subsides et aides financières pour l'U.R.B.H. D'autre part, il pourrait être utile dans une mission de « médiateur » en cas de blocage entre les deux ligues, puisqu'il n'est affilié à aucune des deux ligues.

7. Licences clubs et BENE-League

- Les travaux ont débuté en 2017. Un groupe de travail est mis en place et sera composé des mêmes personnes qui seront appelées à évaluer tant la licence que la BENE-League. Ce groupe sera constitué des 2 présidents des ligues, des 2 D.T. d'un représentant d'un club V.H.V. (L. Tack) et d'un représentant du HC Visé BM (G. Rensonnet) et se réunira fin septembre, début octobre. Les amendes existantes actuellement resteront aux ligues. Les nouvelles iront à l'U.R.B.H.
To do : B. Danhieux et J.L. Dessart.

8 . Sièges des Red Wolves

- Une réunion avec les responsables de la ville d'Anvers a eu lieu le 20.08.19. Il semble difficile d'arriver à un accord suivant les conditions promises il y a deux ans vu le peu d'engouement lors du Final 4 de la BENE League. Nouvelle réunion le 12.09. Les villes de Courtrai, Hasselt et Louvain seront contactées.
To do : P. Moons et T. Muylaert
- S'il revenait à l'U.R.B.H. d'organiser le tournoi triangulaire de qualification pour le CM2021, contact devra être pris rapidement avec la ville de Louvain et Sportoase afin de s'assurer de la disponibilité de la salle du jeudi au dimanche soir. Aucune décision n'est momentanément prise si la Belgique est chargée de l'organisation. Des renseignements concernant la faisabilité financière et matérielle seront pris avant le tirage sort pour prendre une décision en connaissance de cause.

9 . Divers

- Un nouveau site, en langue anglaise sera bientôt disponible à l'adresse www.handballbelgium.be .Des mises à jour sont encore nécessaires.
- L'U.R.B.H. a prolongé la convention avec la F.F.H.B. jusqu'en 2021. G. Petitgirard sera l'interface entre les deux fédérations. Il s'agira de s'assurer s'il peut bénéficier du statut « travail temps libre ».

Prochaine réunion le 17.10.2019